



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Comité Syndical du  
17/06/2026

Délibération  
n° 2026-06-36

Date de convocation :  
05/06/2026

Nombre de membres  
en exercice : 91  
Nombre de membres  
présents : 79  
Nombre de suffrages  
exprimés : 84

VOTE :  
Pour : 84  
Contre : 0  
Abstention : 0

Secrétaire de séance :  
Agathe DEMAS

L'an deux mil vingt-six, le 17 juin, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la présidence de Madame Amalia QUINTON.

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : Election des membres de la Commission Ad'Hoc.

Madame la Présidente procède à l'élection des nouveaux membres de la commission AD'HOC. Cette commission doit être composée de 6 Membres Titulaires (en plus du Président, membre de droit)

Madame la Présidente, Amalia QUINTON, est membre de droit de la Commission Ad'Hoc.

Sont élus à l'unanimité :

Membres titulaires : Monsieur Guillaume DAUPHANT (Plaine Limagne et Luzillat), Madame Noël MESTRE (Riom Limagne et Volcans), Monsieur Cédric PERRIER (Chauriat), Monsieur Arnaud MILLET (Entre Dore et Allier), Monsieur François CARMIER (Clermont Auvergne Métropole), Monsieur Christophe DALLERY (Clermont Auvergne Métropole).

FAIT & DELIBERE, les mêmes  
Jour, mois et an que ci-dessus.

La Présidente,  
Amalia QUINTON

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

